

**DENOMINATION**  
**ASSAINISSEMENT**  
**2012**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012**  
**ET SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS**  
**ET L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Nombre de membres en exercice	: 14
Nombre de membres présents	: 12
Nombre de suffrages exprimés	: 11
<b>Votes</b>	
<b>Contre</b>	0
<b>Pour</b>	11

Date de la convocation le 29 mars 2013  
Séance du 08 avril 2013 à 20h30

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Joël TESTON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	/	23 376,55 €	/	590,64 €	/	23 967,19 €
Opérations de l'exercice	23 982,95 €	28 611,32 €	96 945,18 €	144 052,24 €	120 928,13 €	172 663,56 €
<b>TOTAUX</b>	<b>23 982,95 €</b>	<b>51 987,87 €</b>	<b>96 945,18 €</b>	<b>144 642,88 €</b>	<b>120 928,13 €</b>	<b>196 630,75 €</b>
Résultat de clôture	/	28 004,92 €	/	47 697,70 €	/	75 702,62 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des RAR  
Excédent de financement des RAR

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

16 702,30 €

au compte 1068 investissement

11 302,62 €

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

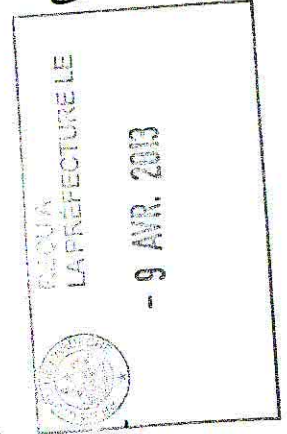
4°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ont signé au registre des délibérations M MAURIN - VOLLE - TESTON - VERNET - CORNET - CROZIER - SALA - JOLLIVET  
BOUAZZA - HILAIRE - BEUGNET - AUZAS.

Le Maire ne prend pas part au vote

**DELIBERATION N° 2013 / 34**



2013 / 083